



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 15 mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
8 mars 2018

Date d'affichage
8 mars 2018

Objet de la délibération
*Service de l'urbanisme –
Désignation des membres du
comité consultatif de
concertation pour
l'élaboration du projet d'éco
quartier sur le site des
Laugiers Sud*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, LUNGERI Carine, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à LACOURTE Gérard

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 25 octobre 2012, le conseil municipal a créé le comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet d'éco quartier des Laugiers Sud et désigné ses membres.

Quatre réunions de ce comité ont eu lieu au cours de l'étude de faisabilité, de 2013 à 2015.

Fin 2017, le concessionnaire pour l'aménagement de la zone a été désigné marquant le début de la phase opérationnelle. Le comité consultatif de concertation sera associé aux études et tout au long de la réalisation du projet.

Il est rappelé que ce comité ne dispose pas de pouvoir décisionnel ; il émet des avis et des propositions, et assure un relais vis-à-vis de la population.

Pour cette nouvelle étape, il est proposé au conseil municipal de mettre à jour la composition du comité.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-2,

VU le code de l'urbanisme,

VU les délibérations du 25 octobre 2012, du 16 mai 2013, du 26 septembre 2013, du 22 mai 2014, du 23 avril 2015 et du 25 juin 2015,

CONSIDERANT la volonté d'associer les administrés à l'aménagement de l'éco Quartier,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **VALIDE** la composition du comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet d'éco Quartier sur le site des Laugiers Sud telle que définie ci-dessous :

- des représentants du conseil municipal : monsieur le maire, madame Danièle Ravinal (suppléante Mme Pascale Tréquattrini), monsieur Jean-Pierre Coiquault (suppléant monsieur Philippe Laureri), monsieur Patrick Boubeker (suppléant monsieur Joël Picot), madame Marie-Pierre Capela (suppléante Huguette Borelli), monsieur Gérard Lacourte (suppléante madame Maestracci), monsieur Régis Chevrot (suppléante madame Carine Lungeri), monsieur René Grisolle (suppléante madame Aude Mairesse)
- des représentants des associations syndicales d'arrosants des Laugiers et des Trois Pierres représentées : messieurs René Grisolle et Alain Marcel ou un membre désigné par le bureau,
- des administrés : Madame Laure Lagier, monsieur Francis Colle, monsieur Christian Raffin, monsieur Simon Garfagnini, madame Jeanine Boitelle, monsieur Georges Bauchièrre, monsieur Vincent Alves Dos Santos, monsieur Gilbert Marqués, monsieur Gérard Tourtour, madame Michèle Marcel, monsieur Philippe Josso et monsieur Alain Clinchard, monsieur Thierry Arène, monsieur Cyril Cayol, madame Huguette Alain, madame Myriam Embarek, monsieur Jean-Marie Peyre, monsieur Paul Acrosse
- l'association des commerçants du centre-ville représentée par un de ses membres,
- un représentant de la société civile : monsieur Dominique Boisteaux

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

20 MARS 2018

21 MARS 2018

